

PROCÈS VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 23 MARS 2018 à 18 h 30

L'an deux mil dix-huit et le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence du Maire Bruno Tufféry et Béatrice Loison (Point 1).

PRÉSENTS : Rachel Charbonneaux, Bénédicte Chauvet, Alain Clerc, Béatrice Loison, Thierry Loison, Michel Millot, Michelle Personelli, Martine Potié, Florian Poudevigne, Gérard Sautel, Patricia Vaz.

ABSENT(S) avec PROCURATION : Gérard Estelle à Bénédicte Chauvet, Myriam Le Boulch à Bruno Tufféry, Richard Verdier à Michel Millot.

Secrétaire de séance : Gérard Sautel.

Assistantes : Christine Fabrègues et Nadine Poutas.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 mars 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

- 1. Approbation des trois comptes administratifs de l'exercice 2017 : CCAS, Commune et Assainissement**
Rapporteur : Béatrice Loison
- 2. Approbation des trois comptes de gestion de l'exercice 2017 : CCAS, Commune et Assainissement**
Rapporteur Béatrice Loison
- 3. Affectation des résultats 2017 aux budgets 2018 : Commune, CCAS et Assainissement**
Rapporteur : Béatrice Loison
- 4. Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales : habitation, foncier bâti, foncier non bâti**
Rapporteur : Bruno Tufféry
- 5. Fixation du montant des services : tarifs repas cantine et garderie périscolaire**
Rapporteur : Patricia Vaz
- 6. Approbation du règlement du cimetière et fixation des tarifs**
Rapporteur : Béatrice Loison
- 7. Adhésion de la commune à la charte « Acheter Local »**
Rapporteur : Bruno Tufféry

1. Approbation des trois comptes administratifs de l'exercice 2017 : CCAS, Commune et Assainissement

Rapporteur : Béatrice Loison

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal désigne Béatrice Loison, 1^{ère} adjointe, Présidente de séance.

○ Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Fonctionnement		
Dépenses	2017	9 244,00 €
Recettes	2017	10 771,00 €
Résultat d'exercice	2017	1 527,00 €
Résultat reporté	2016	230,95 €
Résultat de clôture	2017	1 757,95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en l'absence de M. le Maire, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2017 du CCAS.

○ Commune

Fonctionnement		
Dépenses	2017	922 949,57 €
Recettes	2017	1 011 674,38 €
Résultat d'exercice	2017	88 724,81 €
Résultat reporté	2016	5 210,58 €
Résultat de clôture	2017	93 935,39 €
Investissement		
Dépenses	2017	1 475 361,11 €
Recettes	2017	1 248 632,63 €
Résultat d'exercice	2017	- 226 728,48 €
Résultat reporté	2016	165 728,20 €
Résultat de clôture	2017	- 61 000,28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en l'absence de M. le Maire, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2017 de la Commune.

○ Assainissement

Fonctionnement		
Dépenses	2017	18 321,48 €
Recettes	2017	18 088,12 €
Résultat d'exercice	2017	- 233,36 €
Résultat reporté	2016	4 944,01 €
Résultat de clôture	2017	4 710,65 €
Investissement		
Dépenses	2017	68 918,54 €
Recettes	2017	28 161,91 €
Résultat d'exercice	2017	- 40 756,63 €
Résultat reporté	2016	31 871,73 €
Résultat de clôture	2017	- 8 884,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en l'absence de M. le Maire, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2017 de l'Assainissement.

2. Approbation des trois comptes de gestion de l'exercice 2017 : CCAS, Commune et Assainissement

Rapporteur Béatrice Loison

○ CCAS

Après présentation, le compte de gestion et le compte administratif font apparaître une parfaite concordance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte de gestion du CCAS.

○ Commune

Après présentation, le compte de gestion et le compte administratif font apparaître une parfaite concordance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte de gestion de la Commune.

○ Assainissement

Après présentation, le compte de gestion et le compte administratif font apparaître une parfaite concordance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte de gestion de l'Assainissement.

3. Affectation des résultats 2017 aux budgets 2018 : CCAS, Commune et Assainissement

Rapporteur : Béatrice Loison

○ Budget CCAS

Fonctionnement				
Excédent de clôture	1 757,95 €	Report	1 757,95 €	Recettes fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats 2017 au budget 2018 C.C.A.S.

○ Budget Commune

Fonctionnement				
Excédent de clôture	93 935,39 €	Report	3 935,39 €	Recettes fonctionnement
			90 000,00 €	Recettes investissement
Investissement				
Déficit de clôture	-61 000,28 €	Report	61 000,28 €	Dépenses investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats 2017 au budget 2018 Commune.

○ Budget Assainissement

Fonctionnement				
Excédent de clôture	4 710,65 €	Report	4 710,65 €	Recettes fonctionnement
Investissement				
Déficit de clôture	-8 884,90 €	Report	8 884,90 €	Dépenses investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats 2016 au budget 2017 Assainissement.

4. Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales : habitation, foncier bâti, foncier non bâti

Rapporteur : Bruno Tufféry

○ Taxe Habitation (TH)

Commune	6,38 %
Moyenne départementale 2017	27,08 %
Moyenne nationale 2017	24,47 %

Taux commune inchangé depuis 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas modifier le taux TH.

○ **Taux Foncier Bâti (TFB)**

Commune	13,36 %
Moyenne départementale 2017	24,75 %
Moyenne nationale 2017	21,00 %

Taux commune inchangé depuis 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas modifier le taux TFB.

○ **Taux Foncier Non Bâti (TFNB)**

Commune	50,31 %
Moyenne départementale 2017	71,02 %
Moyenne nationale 2017	49,46 %

Taux commune inchangé depuis 2007

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas modifier le taux TFNB.

5. Fixation du montant des services : tarifs repas cantine et tarifs garderie périscolaire

Rapporteur : Patricia Vaz

○ **Tarifs repas cantine**

Tarif réduit 1 (QF ≤ 900)	3,40 € au lieu de 3,30 €
Tarif réduit 2 (QF > 900)	4,10 € au lieu de 4,00 €
Tarif spécial	Suivant décision CCAS
Tarif exceptionnel (repas non réservé ou réservé hors délais)	Majoration de 50 %
Tarif adulte	5,30 € au lieu de 5,15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de modifier les tarifs des repas cantine pour l'année scolaire 2018/2019 afin de compenser partiellement les augmentations appliquées par le fournisseur.

○ **Tarifs garderie périscolaire**

Matin	1,50 €	Forfait matin et du soir	3,40 €
Soir	2,00 €		
Enfant non inscrit dans les délais à la garderie du soir (majoration de 10 %)			2,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs garderie.

6. Approbation du règlement du cimetière et fixation des tarifs

Rapporteur : Béatrice Loison

Entendu l'exposé détaillant le règlement et les tarifs du cimetière comme suit :

- Tarifs des concessions communales :

Durée	1 ou 2 personnes 2,75 m ² (1,10 m x 2,50 m) 2 m de profondeur	3 places : Petit caveau 4 m ² (1,60 m x 2,50 m)	+ de 3 places : Grand caveau 5,25 m ² (2,10 m x 2,50 m)
15 ans	250 €	350 €	450 €
30 ans	500 €	700 €	900 €
50 ans	750 €	1 050 €	1 350 €

- Tarifs des cases du columbarium :

Durée	Tarif d'une case
15 ans	300 €
30 ans	600 €
50 ans	900 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 12 voix « Pour », 1 voix « Contre » et 2 « abstentions », d'approuver le règlement du cimetière et les tarifs des concessions communales et cases du columbarium, applicables au 1^{er} avril 2018.

7. Adhésion de la commune à la charte « Acheter Local »

Rapporteur : Bruno Tufféry

Le rapporteur présente le rapport concernant la charte « Acheter Local » pour le développement de l'achat local avec l'association GARD RHODANIEN! SERVICE BÂTIMENT (GR!SBI).

En signant cette charte morale, la commune s'engage à réaliser les achats et travaux auprès des entreprises implantées dans le Gard rhodanien :

- dans le respect de la Loi et de la commande publique ;
- sous réserve de la comptabilité avec le cahier des charges de la consultation.

Cette démarche soutient l'emploi, l'investissement et l'activité dans les entreprises locales et en signant cette charte, la commune participe au développement économique des TPE-PME de notre territoire et crée une dynamique dans nos villes et communes rurales.

La commune de Vénéjan s'engage à respecter et à faire respecter ce principe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***d'approuver les termes de la charte morale avec GR!SBI ;***
- ***d'autoriser M. le Maire à la signer et à signer toutes les pièces s'y réfèrent.***

La séance est levée à : 20 h 00

Vu par Nous, Maire de Vénéjan, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux articles L2121-25 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance	Le Maire
Gérard Sautel	Bruno Tufféry
	